

Désastre : l'amendement anti-avortement repoussé en seconde lecture !

Author : Rédaction RC

Categories : [ObamaCare/Health Care Bill](#)

Date : 1 août 2009

Ce que je vous annonçais hier [ici](#) était donc trop beau ! L'amendement voté dans la nuit de jeudi à vendredi par le commission parlementaire pour l'Énergie et le Commerce Extérieur et qui aurait pu abolir les dispositions d'**ObamaCare** obligeant le remboursement de l'avortement, a

été cassé peu après minuit par un artifice de procédure. Le président de la commission, **Henry Waxman**, un démocrate de confession juive, arguant du règlement de la commission lui permettant

de présenter un amendement voté à un second vote, a donc remis au scrutin ledit amendement. Un Démocrate Conservateur, **Zack Space**, de religion grecque orthodoxe, qui s'était abstenu lors

du précédent scrutin, a voté contre, et un autre Démocrate « **Blue Dog** », **Bart Gordon**, sans religion précisée, qui avait voté l'amendement a fait volte-face et opiné contre ! Aux premières heures de la matinée de vendredi, l'amendement a donc été finalement rejeté par 30 voix contre 28...

Il ne faut donc jamais sous-estimer la puissance de "conviction" du lobby pro-avortement qui vient d'en administrer, en quelques heures, une preuve d'anthologie.

« *Ce qui éclate d'évidence dans la débâcle de la nuit dernière, a déclaré hier **Judy Brown**, présidente de l'**American Life League**, c'est la malice avec laquelle le lobby pro-avortement s'agrippe à ce projet de loi sur la santé : l'avortement sera autorisé, subventionné par les impôts et retranché dans la loi en tant que "soin médical fondamental".*

Au moins

désormais nous savons quel est le vrai programme mis en mouvement par les pro-avortement avec cette loi. On nous parle des soins médicaux comme d'un droit de l'homme fondamental, on nous parle de

justice dans le système des soins : où est la justice pour l'enfant dans le ventre [de sa mère], où est son droit à des soins médicaux ? Tout cela est nié parce qu'est nié un droit de l'homme encore plus fondamental : le droit premier, fondamental et inaliénable à être considéré comme une personne humaine ».